

PLAN LOCAL d'URBANISME

Document arrêté

Sierentz



2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables 2.b. Orientations graphiques

PLU arrêté

Document arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2024

Le Maire



Décembre 2024

SOMMAIRE

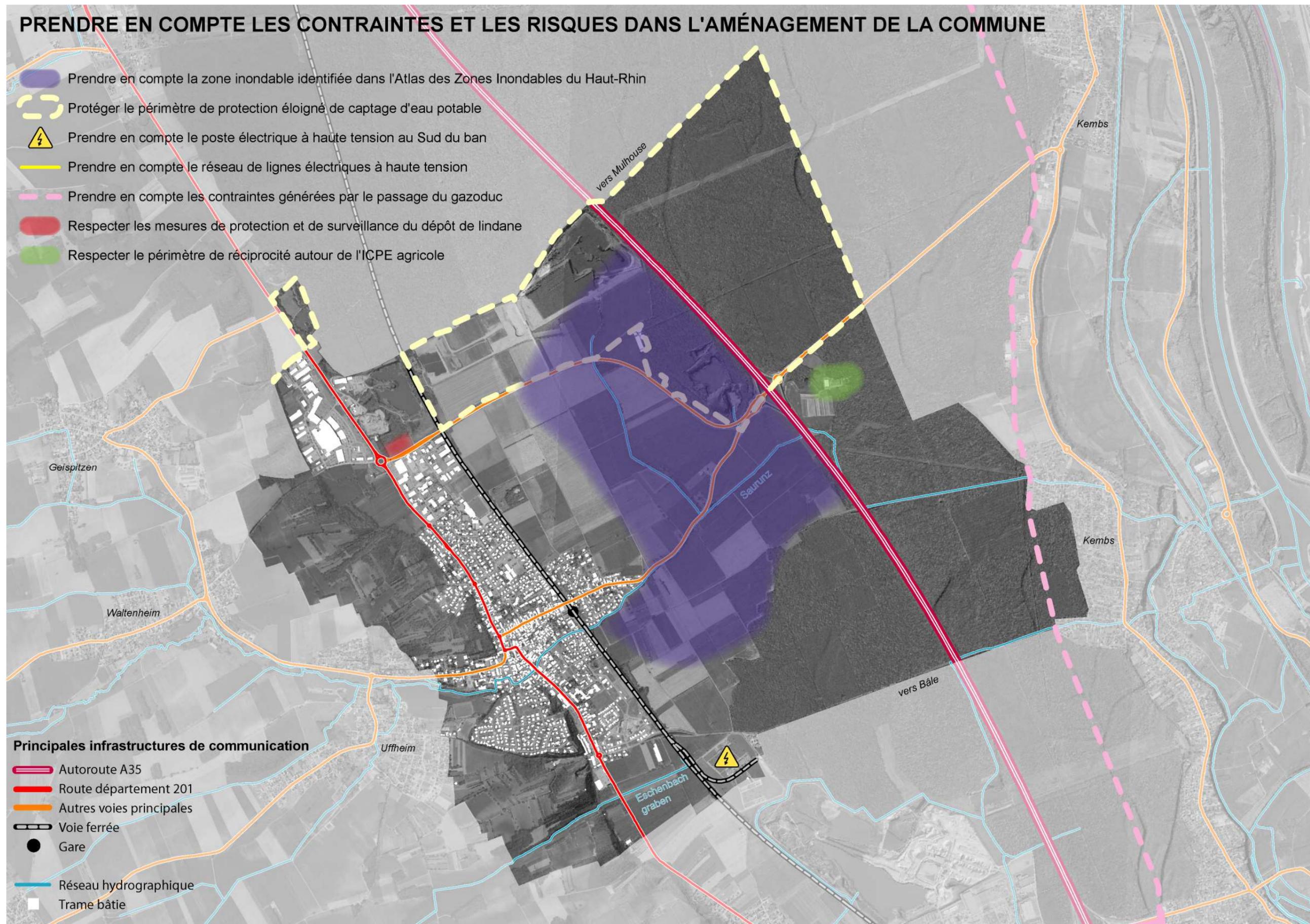
Prendre en compte les contraintes et les risques dans l'aménagement de la commune	5
Maîtriser et structurer le développement urbain	6
Organiser le développement économique	7
Préserver le paysage	8
Protéger durablement l'environnement et les terres agricoles.....	9

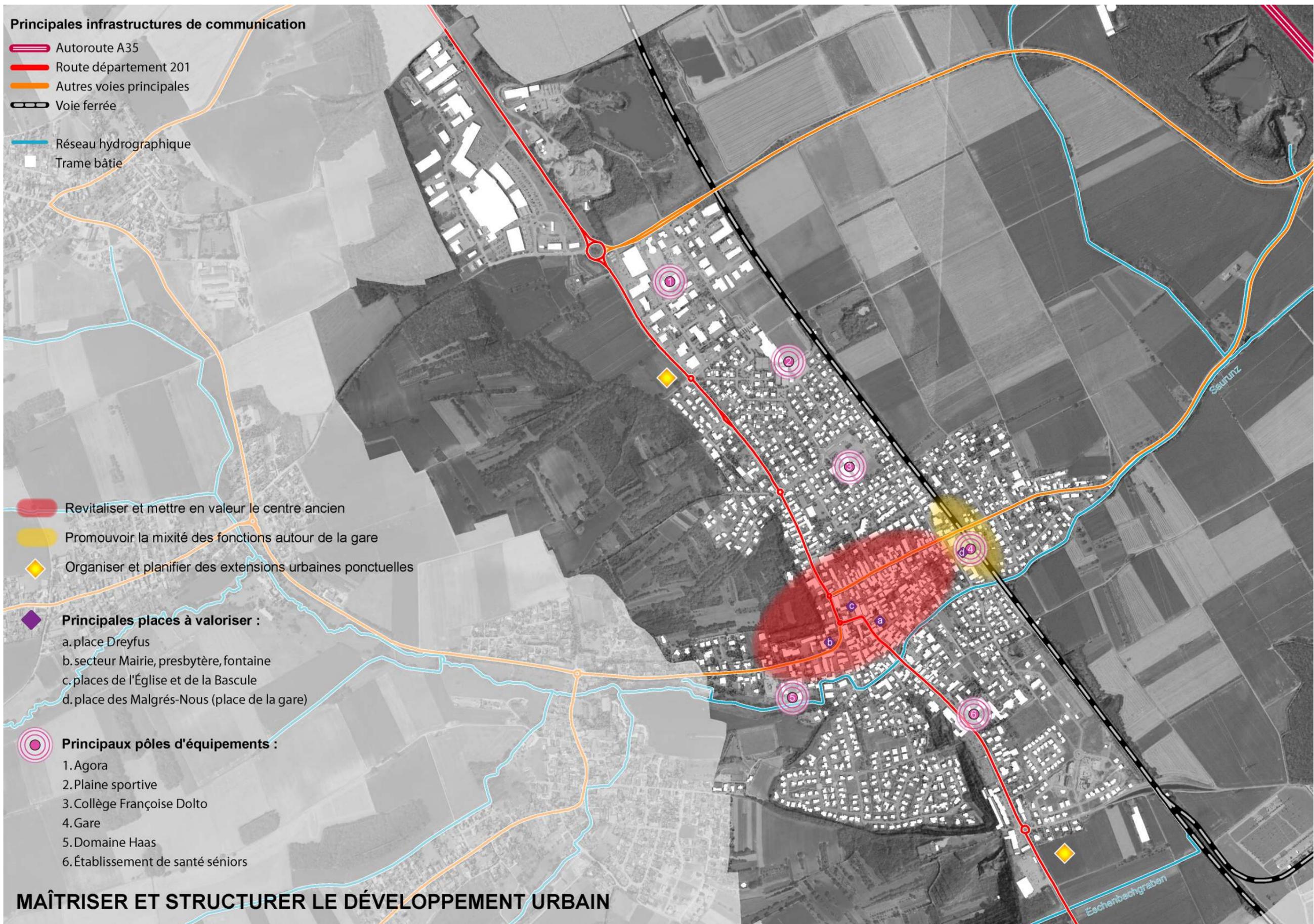
PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES ET LES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE

-  Prendre en compte la zone inondable identifiée dans l'Atlas des Zones Inondables du Haut-Rhin
-  Protéger le périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
-  Prendre en compte le poste électrique à haute tension au Sud du ban
-  Prendre en compte le réseau de lignes électriques à haute tension
-  Prendre en compte les contraintes générées par le passage du gazoduc
-  Respecter les mesures de protection et de surveillance du dépôt de lindane
-  Respecter le périmètre de réciprocité autour de l'ICPE agricole

Principales infrastructures de communication

-  Autoroute A35
-  Route département 201
-  Autres voies principales
-  Voie ferrée
-  Gare
-  Réseau hydrographique
-  Trame bâtie





Principales infrastructures de communication

-  Autoroute A35
-  Route département 201
-  Autres voies principales
-  Voie ferrée
-  Réseau hydrographique
-  Trame bâtie

-  Conforter les activités de proximité dans le centre-ville
-  Ouvrir la ZAE de Tiergarten à davantage de mixité économique
-  Asseoir la vocation commerciale qualitative le long de la RD 201
-  Conforter le Centre commercial et la ZAC Hoell
-  Renforcer le pôle commercial au Sud de la commune
-  Aménager une nouvelle zone d'activités économique à l'est de la voie ferrée
-  Rééquilibrer l'offre commerciale entre le Centre commercial - ZAC Hoell et le centre-ville
-  Valoriser le potentiel agricole en tant que volet du développement économique et nourricier

ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

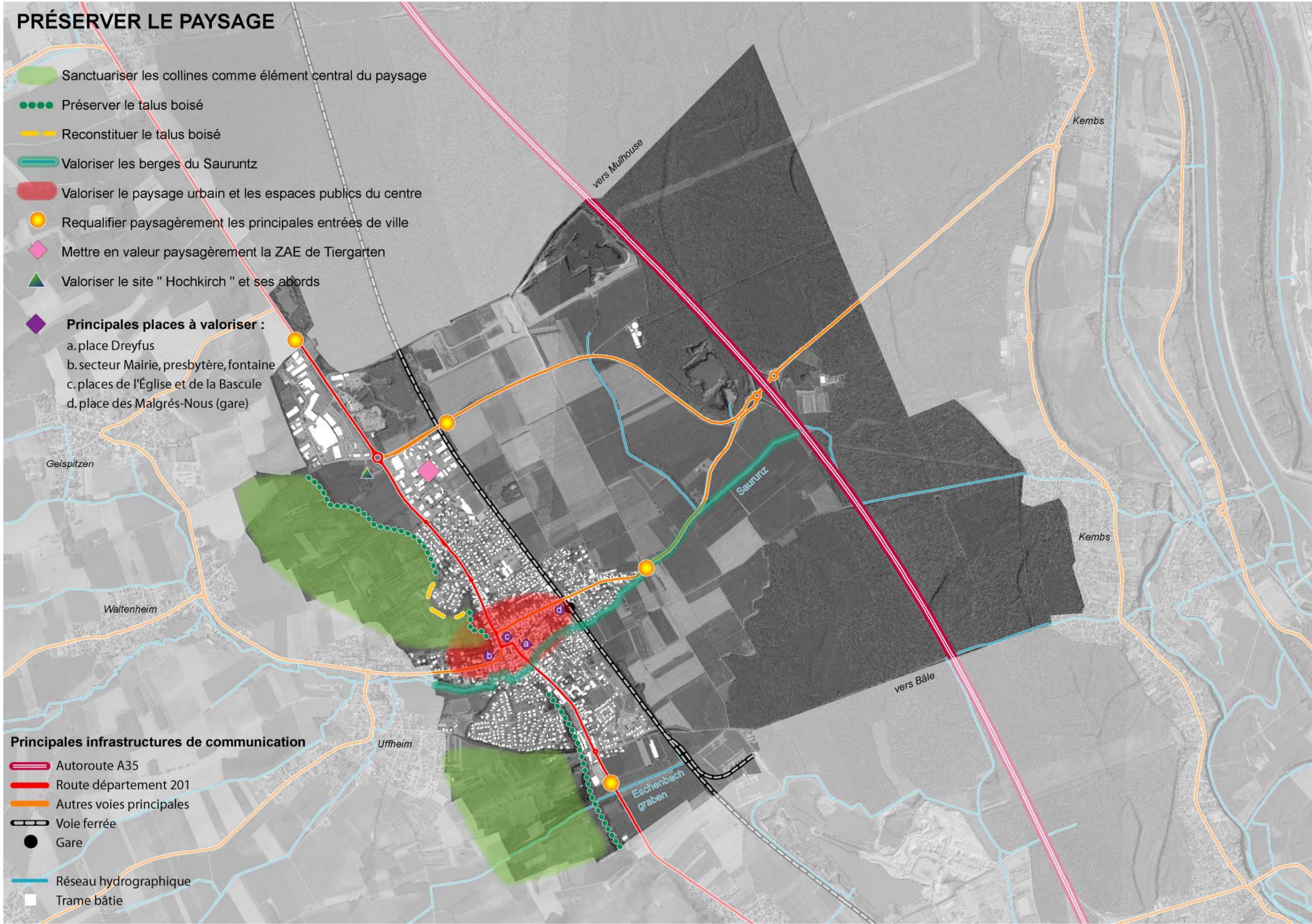
PRÉSERVER LE PAYSAGE

- Sanctuariser les collines comme élément central du paysage
- Préserver le talus boisé
- Reconstituer le talus boisé
- ▬ Valoriser les berges du Saurunz
- Valoriser le paysage urbain et les espaces publics du centre
- Requalifier paysagèrement les principales entrées de ville
- ◆ Mettre en valeur paysagèrement la ZAE de Tiergarten
- ▲ Valoriser le site " Hochkirch " et ses abords

- ◆ **Principales places à valoriser :**
 - a. place Dreyfus
 - b. secteur Mairie, presbytère, fontaine
 - c. places de l'Église et de la Bascule
 - d. place des Malgrés-Nous (gare)

Principales infrastructures de communication

- ▬▬▬ Autoroute A35
- ▬ Route département 201
- ▬ Autres voies principales
- ▬▬▬ Voie ferrée
- Gare
- ▬ Réseau hydrographique
- Trame bâtie



PROTÉGER DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT ET LES TERRES AGRICOLES

-  Sanctuariser l'environnement des collines
 -  Préserver le massif forestier de la Hardt en tant que réservoir de biodiversité
 -  Associer le Saurunz et l'Eschenbachgraben à la trame verte et bleue locale
 -  Maintenir les capacités agricoles
- Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques :**
-  Corridor national
 -  Corridor régional
 -  Axes verts à renforcer



Principales infrastructures de communication

-  Autoroute A35
-  Route département 201
-  Autres voies principales
-  Voie ferrée
-  Gare
-  Réseau hydrographique
-  Trame bâtie

